

**SYNDICAT/** Les Jeunes agriculteurs de l'Ain ont tenu leur assemblée générale vendredi faire reconnaître la profession.

## Colère des agriculteurs : JA



Justin Chatard, président des Jeunes agriculteurs de l'Ain, au côté de Joffrey Beaudot des JA national et de Guillaume Joux, secrétaire général.

Premier grand rendez-vous syndical depuis la levée des mobilisations, l'assemblée générale a réuni 160 personnes dont plusieurs parlementaires et élus locaux vendredi dernier. « Nos réseaux ont prouvé que nous avions encore une force. Ses quinze derniers jours, ce sont 100 % de nos cantons qui se sont mobilisés », a rappelé fièrement Justin Chatard. D'une même voix, Jonathan Janichon, président de la FDSEA, et Jocelyn Dubost, président des JA Aura, ont félicité le calme des blocages qui se sont déroulés sans heurts, malgré le grand nombre d'agriculteurs présents. Certes l'année 2023 a été marquée par de nombreux points forts pour le syndicat : la fresque installée lors du Tour de France, la fête de l'agriculture ou encore la nouvelle programmation DJA, qui si elle n'a pas encouragé l'installation cette année (une vingtaine seulement contre 50 d'ordinaire), a tout de même vu son enveloppe moyenne régionale se maintenir. Des instants forts en émotion qui pourraient se répéter en 2024 avec les 70 ans de la Fête de l'agriculture les 25 et 26 août prochains sur le canton de Coligny et le retour du Guide de l'installation ; et qui sait pourquoi pas aussi en 2025 si le syndicat obtient l'organisation du congrès national des JA. La grogne des agriculteurs n'en demeure pas moins une réalité quotidienne.

### Des cantons échaudés

Une colère dont beaucoup sont encore rongés, dixit les présidents de canton qui se sont exprimés durant l'assemblée. Dégâts de gibiers, lourdeur administrative, inflation, manque de rémunération, aléas climatiques, prédation du loup... quand ce n'est pas tout à la fois. « J'ai le sang chaud ! », lâche exaspéré Cyril Janaudy. Éleveur à Cormoz, il se dit aujourd'hui étouffé, pris en étau entre des charges à la hausse et un prix du lait à la baisse : « J'ai beau être costaud, je vais plier. On marche sur la tête depuis longtemps et on ferme les yeux. Ce n'est pas grave, c'est le paysan qui paiera. » Ce n'est pas le grand-père de Manon Durand qui dirait le contraire. « Il me disait souvent, mon premier tracteur je l'ai acheté 7 200 € pour 20 ha de blé à 72 €/t. Aujourd'hui pour le même tracteur, moi je dois dépenser 80 000 € pour un prix du blé que l'on connaît, NDLR), se souvient-elle. Il me disait souvent qu'il fallait un kilo de blé pour payer un litre de gazole, il en faut aujourd'hui 6,5 kg. Il y a trente ans, mon père vendait 150 kilos

de carcasse de charolaise au même prix qu'aujourd'hui, à l'exception d'un euro en plus aujourd'hui, mais ce n'est pas suffisant... » Eleveuse et engraisseuse, la jeune agricultrice a fustigé les sociétés d'abattage qui « reprennent les petites fermes pour avoir la mainmise sur les prix ».

Quant à Hugo Amelle, président de canton du Haut-Bugey, il s'est indigné du manque de soutien de certains élus locaux : « dès le lendemain de notre mouvement « on marche sur la tête, le premier vice-président de l'agglomération de Nantua a retourné le panneau de sa commune, parce qu'Oyonnax rime avec industrie et rugby mais pas agriculture. A Arben, la maire a acheté du terrain agricole pour plus de 50 000 €/ha, ils'agit pourtant d'une petite commune. Quelle logique a-t-elle à venir concurrencer leurs agriculteurs ? »

### « Le temps de la négociation est venu »

Éreintés mais déterminés, les représentants de cantons ont appelé à poursuivre leurs efforts. L'une des plus jeunes présidentes de canton, Eva Poloni, y croit dur comme fer : « ensemble nous pouvons transformer les défis en victoire ». Sans pouvoir toutes les nommer, Justin Chatard a cité quelques revendications : la baisse de la lourdeur administrative pour les demandes de DJA, la mise en place de prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs, la prise en compte des coûts de production dans la loi EGAlim, le renforcement des étiquetages... autant d'attentes qu'il ne faudrait de pages dans ce journal pour toutes les détailler. Des revendications auxquelles s'est associé Jonathan Janichon dans son allocution. Le gouvernement a d'ores-et-déjà accordé à plusieurs demandes, mais « le travail n'est pas fini, garantit Joffrey Beaudot, élu aux JA de France. Nous ne sommes pas totalement satisfaits des réponses qu'a apportées le gouvernement aux 120 revendications de notre réseau national, mais le temps est venu de la négociation. » La profession attend également de son côté, Michel Joux attend qu'un véritable « pacte de confiance » soit signé avec l'État, les industriels, les GMS et la restauration. « À ce sujet, je ne suis pas sûr que le logiciel soit en cours de changement. Je suis très inquiet. » Et de citer avec verve Jacques Chirac : « Un pays ne pourrait pas être un grand pays sans nos agriculteurs ».

Après les mobilisations de ces quinze

derniers jours, la préfète de l'Ain Chantal Mauchet ne pouvait faire l'économie de sa présence. Elle a d'ailleurs longuement assisté aux échanges et interventions de la profession agricole, avant de clore l'assemblée générale. C'est dans ses petits souliers que la haut-magistrate a elle aussi admis « l'exemplarité » des mobilisations dans « un esprit de responsabilité ». « Ce n'était pas ni une manifestation de plus, ni un mouvement comme les autres, mais un appel à établir un « contrat de confiance » avec la nation. Cet appel, le gouvernement l'a entendu », a-t-elle assuré faisant écho aux propos de Michel Joux. Une première rencontre avec la profession a d'ailleurs eu lieu dès le mardi soir (voir encadré) durant laquelle un « grand chantier de simplification départemental » a été entamé.

### Installation : la préfète annonce des mesures d'incitation fiscale

En plus de rappeler quelques annonces « exceptionnelles » du gouvernement - abandon de la réforme du GNR, plan de 150 M€ pour l'élevage, dérogation aux règles de conditionnalité sur les jachères, mise en œuvre ferme de la loi EGAlim - la préfète de l'Ain a également énoncé quelques mesures fiscales incitatives en matière d'installation. D'une part, le rehaussement de plusieurs seuils d'exonération en cas de transmission. A titre d'exemple, le plafond passera de 500 000 à 700 000 € pour une exonération totale de plus-values sur les transmissions d'entreprise et d'un million à 1,2 M€ pour une exonération partielle. D'autre part, le dégrèvement automatique de la TENB pour les jeunes agriculteurs et un calcul de charges sociales pour les nouveaux installés revu et simplifié. En pleine période d'inflation, l'accès au crédit sera aussi facilité grâce à des prêts garantis par l'État pour les nouveaux installés.

Les attentes de la profession sont fortes. Chantal Mauchet en a bien saisi la teneur et s'est appliquée à le faire savoir : « Je sais que vous serez surtout très attentifs à leur mise en œuvre effective et rapide sur le terrain ». Si son discours a été globalement bien accueilli par l'assemblée, la préfète de l'Ain se sait une épée de Damoclès sur la tête, et sans application urgente des engagements pris par l'État, d'autres mobilisations pourraient avoir lieu. ■

Margaux Balin

Ain

**SYNDICAT/** Les Jeunes agriculteurs de l'Ain ont tenu leur assemblée générale vendredi 9 février au technopôle d'Alimentec à Bourg-en-Bresse. Entre colère et usure, le réseau syndical a martelé sa détermination à se mobiliser pour faire reconnaître la profession.

# Colère des agriculteurs : JA déterminé à ne rien lâcher

## MOBILISATIONS/

### Rencontre avec la préfète : la profession émet 50 propositions

Gabriel Attali avait exprimé. L'application des mesures gouvernementales annoncées à la suite des mobilisations doit se faire de concert avec les préfetures départementales. Plusieurs représentants élus JA/FDSEA et de la Chambre d'agriculture ont donc rencontré pour la première fois Chantal Mauchet et ses services mardi 6 février. Entremolage de sa bonne foi, la préfète de l'Ain a laissé aux représentants le choix de la date et de l'heure du rendez-vous. Asa grande surprise, les représentants de la profession ne sont pas venus les mains vides, et c'est avec une cinquantaine de propositions qu'ils ont franchi le parvis du 45 av. Alsace Lorraine.

### Des échanges bien perçus par la profession

« Cela a été assez positif, se réjouit Jonathan Janichon, président de la FDSEA. Tous les services de l'état étaient présents et à l'écoute. La pré-fète a acquiescé à la plupart de nos demandes. » Chantal Mauchet s'est en effet avancée sur de nombreux sujets. Elle s'est notamment engagée à accéder à l'ensemble des demandes d'expérimentation en matière de retenues

collinaires, dès lors que des projets se présenteront, d'après la profession. Parole de préfète, il n'est désormais plus possible de reculer. Du côté, « Le Premier ministre a annoncé des mesures et je n'ai pas pour habitude de avoir peur », se défend Chantal Mauchet.

Parmi les attentes phares des syndicats et de la Chambre d'agriculture, on retrouve notamment la simplification des démarches, en matière d'installation et de transmission, de demandes d'autorisation de forage ou encore de création de retenues collinaires. La profession demande également une pleine application du Varème de l'eau, une expérimentation au niveau départemental pour l'installation de barrages de cours d'eau, la suppression de la carte des zones humides proposées, l'élagage des haies, la mise en œuvre de clauses miroir pour les produits importés, la suppression des calendriers de dépannages d'équipements actuels et la prise en compte des coûts de production dans la loi EGAlim (retrouvez la liste complète sur [www.lainagricole.fr](http://www.lainagricole.fr)). Plus polémique, la profession a également revendiqué une suppression de principe de l'OFB

dont le Premier ministre avait annoncé la « mise sous tutelle » par les préfets le 1<sup>er</sup> février.

### Des indicateurs pour évaluer l'application réelle

À la demande du Premier ministre, l'ensemble des pistes de travail ont été remontées auprès du gouvernement vendredi dernier par les services de la préfète, et une prochaine rencontre a été fixée le 20 février prochain. La préfète de l'Ain doit également échanger avec les parlementaires du département ce vendredi pour les tenir informés de ces travaux.

Justin Chataud, président des JA de l'Ain, attend une première salve de réponses avant le Salon de l'agriculture. Ici là, les responsables syndicaux entendent maintenir la pression jusqu'à obtenir gain de cause. Par ailleurs, Michel Joux, le président de la Chambre d'agriculture, a obtenu de la préfète de l'Ain que des indicateurs de suivi soient mis en place pour évaluer le respect des engagements « pris par le gouvernement. ■

M.B.

## TABLE-RONDE/

### Comment sécuriser l'accès au foncier agricole ?



De gauche à droite : Gaëtan Richard, élu Chambre, Jocelyn Dubost, président des JA Aura, Patrick Chatez, sénateur de l'Ain, et Damien Ardlet, directeur de la Safer de l'Ain.

C'était l'objet de la table-ronde animée par Hugo Amele. Chaque année dans l'Ain, l'agriculture perd 750 ha au profit d'une bétonisation vorace, 50 000 ha à l'échelle de la France. À cela s'ajoute une démographie agricole décroissante et des profils de nouveaux installés différents, interrogeant sur l'avenir de la profession. Malgré une DJA régionale moyenne de 44 000 €, avec davantage de hors-cadre familial, l'accès au foncier agricole est devenu un enjeu majeur. « Nous allons avoir un problème avec le statut de l'indivision, alerte Jocelyn Dubost, président des JA Aura. Les profils changent et l'agriculture n'est plus un métier de carrière, acheter du foncier devient moins intéressant. Il va donc falloir trouver des solutions d'accès localifi. »

Épineuse équation dont l'inconnue n'est autre que la rémunération des agriculteurs. « C'est l'élément essentiel pour maîtriser la capacité foncière », insiste Damien Ardlet, directeur de l'antenne départementale de la Safer. Des propositions de réponse fait écho aux récentes mobilisations. D'autant plus que, si le prix du foncier agricole reste historiquement bas en France par rapport à d'autres pays européens\*, il pourrait continuer d'augmenter. En 2022, il affichait déjà une hausse de 3 %.

Passé ce détail qui n'en est pas un, plusieurs leviers existent pour maîtriser du foncier sans en être le propriétaire. Entre autres, la location à un bailleur rural tel qu'un GFAM\*\*. Il en existe un dans l'Ain, créé à l'initiative de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture. La Safer a également son rôle à jouer dans le bon fonctionnement du GFAM : grâce à une veille foncière, elle peut alerter rapidement les membres du groupe afin qu'ils se positionnent en priorité sur un foncier agricole à la vente. Autre levier, la signature d'une convention de mise à disposition entre un cédant et un preneur.

### La pression foncière, autre enjeu majeur

Outre l'accès au foncier, la question de sa préservation est largement d'actualité et son cadre réglementaire florissant. « Le foncier agricole s'immise fréquemment dans nos débats parlementaires », admet Patrick

## Étiquetage : 25 contrôles en deux semaines

Autre desiderata supplémentaire des syndicats, les contrôles d'étiquetage. À la suite des annonces de Gabriel Attali, la préfète a demandé à la DDPP de les renforcer. Menées dès les premières mobilisations, 25 contrôles en deux semaines ont eu lieu dans l'Ain. Une quinzaine d'infractions ont été relevées et seront sanctionnées, assure Chantal Mauchet. « Dans certaines GMS, nous avons constaté des irrégularités qui relèvent de la négligence, d'autres qui sont manifestement intentionnelles (c'est-à-dire intentionnelles, NDLR), et d'autres qui se trouvent dans une zone grise », précise par ailleurs Jérôme Béguet, directeur adjoint de la DDPP. Quatre agents à temps plein sont dédiés à ces contrôles pour l'ensemble du département, et consignent leur a été récemment donnée de prêter davantage attention à l'étiquetage des produits.

### Fraude : un cas avéré en 2023

Dans les faits, lorsqu'une non-conformité est relevée en matière d'étiquetage, elle est signalée au siège social de l'entreprise concernée. Si la responsabilité incombe en revanche à la GMS, c'est cette dernière qui sera verbalisée. En cas de pratique commerciale trompeuse avérée, le responsable risque 300 000 € d'amende et deux ans

d'emprisonnement. La majorité des constats relèvent toutefois davantage d'une simple contravention de classe 5, précise Jérôme Béguet. Beaucoup sont constatés sur le rayon fruits et légumes et sont parfois plus lourdes de conséquences financièrement pour les entreprises, une contrevention étant rédigée pour chaque infraction

constatée. « Parfois il ne s'agit même d'une question d'origine France. On a déjà trouvé une GMS qui avait indiqué « origine espagnole » alors qu'il s'agissait de produits marocains. Les vraies fraudes se trouvent plus en amont », reconnaît Jérôme Béguet. En d'autres termes, dans les usines de fabrication agroalimentaires. Dans l'Ain, une in-

tention frauduleuse de ce type a été relevée, et une en 2022.

Quant aux contrôles dans les restaurants, la donne a quelque peu évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Plusieurs contrôles, notamment d'hygiène, jusqu'ici réalisés par des agents de la DGCCRF, sont désormais délégués à des chaînes privées de service vétérinaire. Les contrôles, dits de loyauté, restent en revanche l'apanage de la DGCCRF. D'après la DDPP, un restaurant de l'Ain aurait été récemment concerné par une non-conformité liée à l'origine de produits. Elle n'a toutefois pas souhaité communiquer son nom. ■

M.B.

### Pour une grande loi foncière

Une succession de lois qui a de quoi insupporter Jocelyn Dubost : « Il y a eu le ZAN, la loi Sempastous... j'ai l'impression qu'on a créé un char d'assaut pour tuer une mouche. Nous n'avions pas encore fini la rédaction de certains articles que des grands groupes avaient déjà appelé leur avocat pour les contourner. Pour limiter les dérives, le président des JA Aura en appelle à une grande loi foncière, promise par la plupart des gouvernements. Il espère aujourd'hui qu'un volet du projet de loi d'orientation et d'avenir sera entièrement dédié au foncier.

\* 6 000 €/ha en France en moyenne contre 850 000 €/ha en Hollande, selon Damien Ardlet. Dans l'Ain, il faut compter 5 000 €/ha en moyenne, avec de grandes disparités (moins de 2 000 €/ha en Bresse contre 10 000 €/ha dans le Pays de Gex).

\*\* Groupement foncier agricole mutuel.

M.B.